

OGM : LES NOUVELLES ORIENTATIONS RÉGLEMENTAIRES PROPOSÉES ENTRAÎNERAIENT UN MANQUE TOTAL DE TRANSPARENCE

Ces changements d'orientation réglementaires mèneraient à la mise en marché de semences et d'aliments génétiquement modifiés non réglementés et non déclarés

RÉSUMÉ DU RAPPORT

Les nouvelles orientations réglementaires annoncées par Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui proposent d'exempter plusieurs nouveaux organismes génétiquement modifiés (OGM) de toute réglementation, compromettraient l'innocuité des aliments et l'intégrité de l'environnement. De plus, ces nouvelles orientations réduiraient davantage la capacité des Canadiens à déterminer quels aliments et semences génétiquement modifiés (GM) sont actuellement sur le marché.

Si les OGM ne sont pas réglementés, leur existence demeurera secrète : les concepteurs de ces produits détiendraient et contrôlèrent la totalité de l'information à propos des nouveaux OGM non réglementés qui sont introduits sur le marché, et ceux-ci ne seraient pas tenus de fournir quelque information que ce soit au gouvernement fédéral. Les entreprises de génie génétique ne seraient plus obligées d'informer ce dernier de l'existence de ces nouveaux OGM non réglementés.

- Santé Canada et l'ACIA proposent d'exempter certains OGM de toute réglementation gouvernementale. Les OGM concernés sont ceux qui, ayant été créés à l'aide des techniques de l'édition du génome (également appelée édition génomique ou édition génique), ne contiennent pas d'ADN étranger.
- Les concepteurs de ces produits seraient autorisés à mettre ceux-ci en marché sans avoir à en aviser le gouvernement.
- L'exemption de certains OGM de toute réglementation instaurerait un système au sein duquel l'industrie réglemente elle-même la majorité ou la totalité des semences et des aliments issus de l'édition du génome, et au sein duquel les entreprises assument à elles seules la responsabilité d'évaluer l'innocuité de leurs propres produits, en plus de contrôler la totalité de l'information rattachée à ces OGM non réglementés.
- Les nouvelles orientations réglementaires proposées feraient en sorte que des OGM issus de l'édition du génome non réglementés, non déclarés et potentiellement dangereux se retrouveraient sur le marché.
- L'impossibilité pour les Canadiens de savoir si les produits qu'ils mangent ou cultivent sont issus de l'édition du génome constituerait un grave problème de transparence dont les conséquences risqueraient non seulement de compromettre l'innocuité des aliments et l'intégrité de l'environnement, mais également d'avoir des répercussions sociales et économiques.
- Les nouvelles orientations réglementaires proposées ne respectent pas les engagements de Santé Canada et de l'ACIA en matière d'ouverture et de transparence.

Si la réglementation gouvernementale est abrogée, il en découlera une absence totale de transparence pour la population.

Santé Canada et l'ACIA proposent d'exempter plusieurs nouveaux aliments et semences GM de toute évaluation de sécurité ou surveillance de la part du gouvernement. Les semences GM qui ne contiennent pas d'ADN étranger et les aliments produits à partir de plantes GM qui ne contiennent pas d'ADN (qui sont issus de l'édition du génome, également appelée **édition génomique** ou **édition génique**) seraient considérés comme étant «non nouveaux», et seraient conséquemment exemptés de toute réglementation, à moins que leurs concepteurs signalent l'existence d'un risque pour l'innocuité des aliments ou l'intégrité de l'environnement.

L'édition du génome constitue une forme de manipulation génétique permettant de créer des OGM.

Il règne déjà au Canada un manque quasi total de transparence sur le plan de la réglementation des aliments et des semences GM, et fait en sorte que l'information permettant à la population de savoir quels OGM sont sur le marché est très limitée.

La population générale n'a déjà pas les moyens d'identifier les OGM vendus en épicerie, car ils ne sont pas étiquetés. Or, les nouvelles orientations réglementaires auraient des conséquences semblables pour le gouvernement fédéral, alors qu'elles l'empêcheraient de pouvoir identifier les OGM issus de l'édition du génome.

Santé Canada et l'ACIA :

- n'évalueraient plus l'innocuité de plusieurs nouveaux OGM;
- ne sauraient plus quels nouveaux OGM se trouvent dans le système alimentaire ou l'environnement;
- ne pourraient plus exiger des entreprises de fournir cette information.

COMPARAISON ENTRE LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE ENCADRANT LES OGM ET LES NOUVELLES ORIENTATIONS PROPOSÉES

Réglementation actuelle s'appliquant aux OGM	Nouvelles orientations réglementaires proposées pour les semences et les aliments issus de l'édition du génome qui ne contiennent pas d'ADN étranger
Les instances réglementaires gouvernementales évaluent l'innocuité des produits en se basant sur de l'information confidentielle provenant de leurs concepteurs.	Les concepteurs évalueraient eux-mêmes l'innocuité de leurs produits, et ne seraient pas tenus d'en divulguer les résultats, qui seraient considérés comme des secrets industriels ou des données confidentielles, car les instances réglementaires gouvernementales n'auraient plus le pouvoir d'exiger un accès à cette information.
Les concepteurs de produits GM interagissent régulièrement et directement avec les instances réglementaires gouvernementales dans le cadre du processus d'approbation.	Les concepteurs de produits GM se retrouveraient à jouer le rôle d'instance réglementaire, car le processus d'approbation gouvernemental serait aboli.
Les instances réglementaires gouvernementales publient (habituellement) un document décrivant chaque OGM qu'elles ont approuvé et la manière dont son innocuité a été établie.	Les concepteurs détermineraient eux-mêmes l'innocuité des nouveaux OGM, et décideraient eux-mêmes s'il est nécessaire de déclarer leur existence à la population ou de lui fournir une description de ceux-ci.
Le gouvernement publie une liste des produits «nouveaux» qui ont été approuvés. Cette liste comprend des semences et les aliments GM et non GM.	Plusieurs nouveaux OGM ne figuraient sur aucune liste publique, à moins que leurs concepteurs consentent volontairement à divulguer cette information.
L'étiquetage des aliments GM vendus en épicerie n'est pas obligatoire.	Le gouvernement et la population ne seraient plus en mesure de savoir quels aliments GM se trouvent dans le système alimentaire.

» L'autoréglementation chez les entreprises n'offre aucune transparence

Les nouvelles orientations réglementaires proposées créeraient un système d'autoréglementation au sein duquel les entreprises conceptrices de produits GM évalueraient elles-mêmes l'innocuité de leurs créations en l'absence de toute surveillance gouvernementale. **Ces entreprises auraient également toute latitude pour décider quelles informations portant sur ces produits non réglementés sont transmises au gouvernement et diffusées à la population.**

» La transparence volontaire n'est pas transparente

Pour résoudre ce nouveau problème, Santé Canada propose d'«**encourager**» l'industrie à être **transparente** en utilisant un nouveau système de déclaration volontaire appelé «Initiative de transparence».

Pendant, au lieu de résoudre le problème, cette initiative ferait en sorte que Santé Canada, l'ACIA, le gouvernement fédéral et la population se trouveraient à **dépendre entièrement de la bonne volonté des concepteurs pour obtenir de l'information sur leurs produits GM.**

L'«Initiative de transparence» proposée serait un système de déclaration volontaire destiné aux aliments GM (non nouveaux) et non GM. Bien qu'elle puisse constituer un moyen de déclarer certains OGM non réglementés, cette liste pourrait ne pas inclure la totalité, ni même la majorité des nouveaux OGM en voie d'être mis en marché ou déjà sur le marché, et le gouvernement ou la population n'auraient aucun moyen de vérifier si les informations qu'elle contient sont valides et complètes. Il serait impossible pour le gouvernement fédéral de garantir à la population que cette liste est complète.

Un tel système, qui divulgue des informations partielles et non fiables, ne peut pas être considéré comme transparent. Seul un système de déclaration obligatoire peut assurer la transparence.

« Est-ce que l'Initiative de transparence volontaire remplit sa fonction d'informer les Canadiens sur quels produits non nouveaux issus de l'édition génique sont sur le marché? Pouvons-nous en faire plus pour atteindre cet objectif? »

– Consultation de Santé Canada, mars 2021

À la suite de la consultation, Santé Canada a remplacé le nom «Initiative de transparence volontaire» par celui d'«Initiative de transparence».

» La science a besoin de transparence

« La nature scientifique de l'évaluation des risques biotechnologiques dépend de l'indépendance, de l'objectivité et de la qualité du processus scientifique utilisé. »

– Groupe d'experts de la Société royale du Canada sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire, 2001

Les nouvelles orientations réglementaires proposées élimineraient l'étape d'évaluation des données de l'industrie par le gouvernement, étape que le gouvernement considère comme faisant intégralement partie d'une réglementation fondée sur la science.

En lieu et place, **les concepteurs détermineraient eux-mêmes l'innocuité de leurs produits sur la base de données secrètes, même pour le gouvernement.** Les instances réglementaires gouvernementales n'auraient pas accès aux études scientifiques portant sur les nouveaux OGM non réglementés mis en marché. Santé Canada et l'ACIA se retrouveraient à présumer de l'innocuité sanitaire et environnementale de tels OGM plutôt que de véritablement l'évaluer.

La mise en marché des OGM non réglementés se ferait sur la base d'études scientifiques non divulguées produites par l'industrie. Aucune norme ne dicterait la qualité ou la portée de ces études, et les entreprises ne seraient pas tenues d'en révéler les éventuelles lacunes ou conclusions négatives. Puisque la majeure partie ou la totalité de ces études ne seraient pas révisées par les pairs, **en aucun cas elles ne peuvent être considérées comme scientifiques ou rigoureuses.**

» Les agriculteurs ont besoin de transparence

Les entreprises pourraient vendre des variétés de semences génétiquement modifiées aux agriculteurs sans leur révéler que celles-ci ont été créées à l'aide de techniques de génie génétique. Les agriculteurs dépendraient entièrement de ces entreprises pour savoir si leurs semences sont des OGM issus de l'édition du génome.

Au fil du temps, le nombre croissant de semences issues de l'édition du génome non déclarées au sein du système agroalimentaire canadien ferait augmenter de manière importante les risques de contamination accidentelle par des OGM. Une telle contamination pourrait plomber les marchés d'exportation et compromettre l'avenir de l'agriculture biologique, cette dernière interdisant l'usage d'intrants issus du génie génétique, incluant l'édition du génome.

Lire le rapport complet: www.rcab.ca/pasdexemptions/Transparence

Aussi du RCAB:

- “Les OGM sont-ils bien réglementés?”
www.enqueteogm.ca/reglementation/
- “L'édition du génome dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture: Risques et conséquences inattendues”
www.rcab.ca/editiongenomerapport

Pour plus d'informations et d'analyses sur les propositions, voir www.rcab.ca/pasdexemptions



Le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB) regroupe 16 organisations afin de mener du travail de recherche, de suivi et de sensibilisation sur des enjeux liés à l'application de la modification génétique dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Les membres du RCAB comprennent des associations d'agriculteurs, des organisations œuvrant dans les domaines de l'environnement et de la justice sociale, et des coalitions régionales de groupes communautaires. Le RCAB est un projet de la plateforme partagée de MakeWay.



rcab.ca